

Première séance, mardi 5 octobre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture. – Validations et Assermentations. – Communications. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 189 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT); entrée en matière et début de la 1^{re} lecture. – Discours de M. Joseph Deiss, président de l'Assemblée générale de l'ONU. – Elections.

- Il est passé à l'assermentation selon la procédure habituelle.

La Présidente. Au nom du Grand Conseil de Fribourg, je vous félicite de cette élection et vous souhaite plein de satisfaction dans l'exercice de votre nouveau mandat. Avec cette élection, nous avons notre quota de femmes qui va augmenter. Je vous félicite.

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Elian Collaud, Eric Menoud, Albert Studer et Laurent Thévoz.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Ouverture de la session

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer cordialement et d'ouvrir cette session du mois d'octobre.

Validation et assermentation

a) Validation des mandats de députées de M^{mes} Nicole Lehner-Gigon et Parisima Vez, en remplacement respectivement de MM. Jacques Gavillet et Jean-Pierre Dorand, démissionnaires.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base des dossiers y relatifs que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Glâne et de la Sarine. Le Bureau a également constaté que Mesdames Nicole Lehner-Gigon et Parisima Vez remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchées par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats.

- La validation de ces mandats est acceptée tacitement.

b) Assermentation de M^{me} Nicole Lehner-Gigon et de M^{me} Parisima Vez.

Communications

La Présidente. 1. Je vous rappelle que le Bureau du Grand Conseil a accédé à la demande de La Télé Fribourg-Vaud d'enregistrer et de diffuser les débats du Parlement du Canton de Fribourg. Cette diffusion est prévue durant une période test se déroulant d'octobre à décembre 2010. Au terme de cet essai, le Bureau établira un bilan et décidera de la reconduite ou non de l'opération. Les séances du Grand Conseil seront retransmises à La Télé avec un décalage d'une demi-journée. Le point de l'ordre du jour en cours et les points suivants seront affichés à l'écran. Le site du Parlement continue, quant à lui, d'offrir la possibilité d'écouter les débats en direct. Pour rappel, La Télé diffuse les séances du Grand Conseil vaudois depuis le 24 août dernier.

2. En deuxième, je rappelle aux intervenants l'importance de transmettre dès que possible aux huissiers les textes de leurs interventions, dans la mesure où il s'agit d'un texte préparé. En effet, les interprètes doivent faire face à des sujets très variés, voire complexes, et la traduction de vos interventions n'en sera que plus précise s'ils disposent des textes avant pour se préparer. Cette préparation sera d'autant plus importante dès la session de novembre, puisque la traduction simultanée sera également retransmise à La Télé dès la prochaine session.

3. Je vous rappelle également que notre séance de cette après-midi se terminera un peu avant 16 h 30 et suivra dans cette salle une petite cérémonie en l'honneur de M. Joseph Deiss, président de l'assemblée générale de l'ONU. La réception officielle donnée par les autorités fribourgeoises aura lieu à 18h à l'aula de l'Université. Les députés qui se sont inscrits à la réception officielle de l'aula doivent aller chercher leur badge d'entrée à la fin de la séance au bureau des huissiers dans la salle des pas-perdus. Chaque député devra être porteur d'un badge.

4. Je vous informe aussi que l'élection du procureur général aura lieu demain matin.

5. Je vous rappelle que la Direction de la santé et des affaires sociales et quatre institutions nous invitent le 8 octobre à nous rendre à la rencontre des ces institutions pour partager un repas avec eux et mieux faire connaissance avec tout leur travail.